



## Master Histoire du droit

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Histoire du droit. 2011, Université Aix-Marseille 3. hceres-02039962

**HAL Id: hceres-02039962**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039962>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

Etablissement : Université Paul Cézanne – Aix-Marseille 3

Demande n° S3MA120003353

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Histoire du droit

## Présentation de la mention

La mention « Histoire du droit » est une mention juridique de l'Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3, composée d'une seule spécialité qui se divise en deux parcours.

Le premier, à finalité recherche, s'intitule « Histoire des institutions et des idées politiques ». Il se propose de former les étudiants à la connaissance de l'histoire au travers de données juridiques, mais également au regard des institutions et des idées politiques.

Le second, à finalité professionnelle, se donne pour ambition de former les étudiants aux métiers de la conservation grâce à l'acquisition, d'une part des données juridiques indispensables, et d'autre part d'un savoir faire dispensé par des professionnels de la discipline.

La mention occupe une place originale au sein des facultés de droit françaises. En effet, d'abord le positionnement du parcours recherche lui confère la spécificité d'être la seule formation de ce type relevant de la section 03, « Histoire du droit », du Conseil national des universités (CNU). Ensuite, le parcours professionnel est le seul diplôme de ce type existant dans les facultés de droit sur le territoire national.

## Indicateurs

Effectifs constatés	Entre 15 et 20 en M2
Effectifs attendus	M1 :20 ; M2 :30
Taux de réussite	70 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	Non renseigné
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	Non renseigné
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Non renseigné

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Histoire du droit », adossée à la recherche et s'appuyant sur le Centre d'études et de recherche d'histoire des Idées et des institutions politiques, Equipe d'accueil, se donne pour objectifs de former tant des enseignants-chercheurs de haut niveau, que des professionnels destinés à intégrer le monde judiciaire, les administrations, les entreprises, les bibliothèques et musées, les collectivités territoriales, ainsi que les services en charge des archives et de la conservation.



A l'issue du cursus, l'étudiant doit être à même d'élaborer des travaux de recherche de niveau scientifique et de présenter ses travaux. Il doit également être apte à diriger un service et à rédiger des notes de synthèse à partir d'une documentation. A cette fin, la mention propose une formation aux méthodes de la recherche, de l'exposé écrit et oral, à la pratique de l'outil informatique, ainsi qu'à l'acquisition d'un savoir-faire dans le domaine de la conservation.

La mention est ouverte aux étudiants en droit de l'Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3 et des autres facultés de droit françaises, ainsi qu'aux étudiants issus des Instituts d'études politiques ou d'autres disciplines des Sciences humaines et sociales, avec des aménagements (pré-requis pour l'accès en M1 et examen de la candidature sur dossier, éventuellement après examen des équivalences, pour l'entrée en M2). Un semestre peut être effectué au sein d'une université européenne.

Si le M1 est organisé de manière classique, le M2 s'articule en deux parcours aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestres. Ces deux parcours sont très bien individualisés, autour de quelques enseignements mutualisés.

D'abord, il comprend un parcours à finalité recherche, « Histoire des institutions et des idées politiques », rattaché à l'Ecole doctorale des sciences juridiques et politiques d'Aix-Marseille. Il propose aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en histoire à propos de concepts juridiques et politiques importants. Ce parcours est porté par une équipe qui réunit des enseignants spécialistes en histoire du droit d'une part et des enseignants spécialistes en histoire des idées politiques d'autre part. Il présente donc une grande originalité en ce qu'il propose un enseignement spécialisé dans le domaine de l'histoire des institutions et des idées politiques, ce qui a pour conséquence qu'il est le seul diplôme relevant de la section 03, « Histoire du droit », du Conseil national des universités revendiquant cette spécialité.

Ensuite, il comprend un parcours à finalité professionnelle, « Métiers de la mémoire et du patrimoine ». Ce parcours forme les étudiants aux métiers de la conservation sous toutes ses formes, par l'acquisition de connaissances relatives au cadre juridique français et européen de la conservation et à l'histoire institutionnelle, par le biais d'un enseignement qui se veut tout à la fois théorique et pratique, notamment par la réalisation d'un stage. La formation s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, composée d'universitaires spécialistes en histoire du droit, en histoire des idées politiques, en droit des biens culturels ainsi que de professionnels de la conservation qui viennent dispenser des conseils en vue de transmettre leur savoir-faire aux étudiants. Cette formation est la seule de ce type qui existe à ce jour sur le territoire national au sein des facultés de droit.

L'existence d'une telle mention est pleinement justifiée au sein de l'Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3.

● Points forts :

- Une offre de formation large, qui englobe tous les aspects de l'histoire du droit et de l'histoire des institutions et des idées politiques.
- Un adossement à la recherche réel et incontesté, reposant sur une équipe de grande qualité et reconnue.
- Un parcours professionnel original, unique en France au sein des facultés de droit.

● Points faibles :

- L'irrégularité des flux d'étudiants en M1 et dans les deux parcours de M2.
- L'absence de suivi des étudiants à l'issue de la formation.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer la visibilité, d'une part de l'originalité, et d'autre part du caractère professionnalisant de la mention. En ce sens, l'institutionnalisation des partenariats avec le monde professionnel (entreprises et collectivités territoriales notamment) pourrait être renforcée. De même, l'analyse du suivi des étudiants en cours de formation et du devenir des diplômés pourrait-elle être développée.

# Appréciation par spécialité

## Histoire du droit

- Présentation de la spécialité :

La spécialité repose sur deux parcours : autour de quelques cours mutualisés, chaque parcours est bien individualisé.

Le parcours à finalité recherche est adossé au Centre d'études et de recherche d'histoire des idées et des institutions politiques. Il est ouvert à l'international, en direction de quatre universités, à savoir Genève (Suisse), Côme, Pérouse (Italie) et Pampelune (Espagne).

Le parcours, à finalité professionnelle, procède d'une démarche pluridisciplinaire mêlant enseignants-chercheurs et praticiens de la discipline, et offre ainsi des enseignements théoriques et pratiques et la réalisation d'un stage.

Les deux parcours comprennent la rédaction d'un mémoire de recherche.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Entre 15 et 20 en M2
Effectifs attendus	M1 20 ; M2 30
Taux de réussite	70 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	Non renseigné
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	Non renseigné
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Non renseigné

- Appréciation :

La spécialité « Histoire du droit » présente des atouts importants.

Elle repose sur une équipe solide, composée d'enseignants-chercheurs reconnus dans leur discipline et de professionnels de la matière.

Les deux parcours sont très bien structurés et organisés de manière cohérente et logique au regard de leurs objectifs. Les enseignements sont pour partie mutualisés, mais chaque parcours conserve sa spécificité. Ainsi, l'existence d'un parcours à finalité recherche dans cette discipline se justifie pleinement au sein de l'Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3. L'adjonction d'un parcours à finalité professionnelle, formation plus audacieuse dans le cadre d'une faculté de droit, témoigne d'un souci d'offrir davantage de débouchés aux étudiants dans le secteur.

- Point fort :

- Une offre de formation bien construite, solide et originale pour les deux parcours, adossée à une équipe pédagogique réputée.

- Point faible :

- Un flux d'étudiants irrégulier.

# Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A



## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer la visibilité, d'une part de l'originalité, et d'autre part du caractère professionnalisant des deux parcours de la spécialité.

En ce sens, l'institutionnalisation des partenariats avec le monde professionnel (entreprises et collectivités territoriales notamment) pourrait être renforcée.

De même, l'analyse du suivi et du devenir des diplômés pourrait-elle être développée.